

**CONSULAT GENERAL DE FRANCE
A TANANARIVE
(MADAGASCAR)**

3, rue Jean Jaurès - B.P. 897 - Ambatomena
Tananarive 101 (Madagascar)
☎ : 088 000
Télécopieur : (261.20) 22.398.84.
etat-civil.tananarive-fslt@diplomatie.gouv.fr

Sous couvert du Service de la valise diplomatique
13, rue Louveau
92438 CHATILLON CEDEX



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RENSEIGNEMENTS ET PIÈCES A FOURNIR (*)

A défaut de production de toutes les pièces énumérées ci-dessous, la demande ne pourra être examinée et le dossier sera retourné au demandeur

**Votre Projet De Mariage Devant
Les Autorités Locales**

1. Diverses formalités doivent être accomplies avant la célébration de votre union, afin que celle-ci soit reconnue comme valable par les autorités françaises. Conformément à l'article 171-2 du code civil, vous devez solliciter des services consulaires la délivrance d'un certificat de capacité à mariage.

Ce document vous sera remis après publication des bans et vérification du respect des conditions de fond prévues par le droit français. A cette fin, vous m'adresserez les documents dont la liste figure en annexe.

Après réception des pièces nécessaires à la constitution du dossier de mariage **et après vous avoir entendus si besoin est** (art. 63 du code civil relatif à la publication des bans et modifié dans son écriture), ce consulat général publiera les bans dans ses locaux. Si le domicile ou la résidence du ou des futurs conjoints français n'est pas situé(e) dans le ressort de la circonscription consulaire, les bans devront également être publiés par la mairie (ou ambassade ou consulat) du domicile ou de la résidence, sur réquisition du consulat général de France.

Le certificat de capacité à mariage vous sera demandé par les autorités locales.

2. Il convient de rappeler que tout mariage sans comparution personnelle ou polygamique, qui pourrait être admis par les autorités locales, ne sera pas considéré comme valable en France.

En conséquence, un ressortissant français doit être présent lors de la célébration de son mariage. Il ne peut contracter valablement mariage si lui-même ou son conjoint étranger est déjà engagé dans les liens d'une précédente union.

3. Le délai d'obtention du certificat de capacité à mariage étant en moyenne de 2 à 4 mois, la demande devra parvenir au Consulat Général de France au moins quatre (4) mois avant la date prévue du mariage.

Pièces à fournir pour la constitution d'un dossier de demande d'un Certificat de Capacité A Mariage (CCAM)

(*La liste, ci-dessous, n'est pas exhaustive.

Le consulat général de France se réserve le droit de demander tout document supplémentaire.

Dossier de demande de CCAM

1- POUR LES DEUX FUTURS CONJOINTS :

- Renseignements relatifs à chacun des époux (Formulaires ci-joint à compléter)
 - Photocopies du/des passeports français comme malgache y compris toutes les pages comprenant des visas, des cachets d'entrée/de sortie du territoire malgache
- NB : Les contrats de mariage, pour être valables, doivent être passés avant le mariage*

2- FUTUR CONJOINT FRANÇAIS

- Copie intégrale (originale) de l'acte de naissance de moins de trois mois à la date du mariage
- Justificatif de nationalité française (au choix) :
 - Photocopie de la carte nationale d'identité française en cours de validité
 - Photocopie du certificat de nationalité française
 - Tout document justifiant de l'acquisition de la nationalité française
- Justificatif de domicile (au choix) :
 - Inscription au registre des français établis hors de France
 - Photocopie de facture (eau, électricité...)
 - Attestation de résidence émanant de la mairie française si le conjoint habite chez une tierce personne ou attestation de la personne avec signature légalisée à la mairie avec photocopie de sa carte nationale d'identité française

3- FUTUR CONJOINT ETRANGER

- Copie intégrale (originale) de l'acte de naissance de moins de six mois à la date du mariage délivrée par la mairie de naissance. La copie devra comporter les éventuelles mentions de précédent mariage et de divorce
- La traduction en français de cet acte délivrée par le tribunal compétent.
- Photocopie de la carte nationale d'identité
- Certificat de résidence rédigé en français
- Copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des enfants (originale en malgache + traduction)

4-Pièces exigées pour les futurs conjoints mineurs ou majeurs protégés :

- Pour le(s) futur(s) époux mineur(s) : Dispense du Procureur de la République de Nantes et consentement des père et mère
- Pour les majeurs sous curatelle : Consentement du curateur
- Pour les majeurs sous tutelle : Consentement des père et mère, du conseil de famille ou du tuteur

Le dossier ainsi constitué (1+2+3) et 4 éventuellement devra être transmis, sous pli fermé, par le futur conjoint français.

- Soit au Consulat Général de France à Tananarive:
 - En le déposant à l'accueil du lundi au jeudi de 14h00 à 16h00
 - En prenant RDV au 088 000 depuis Madagascar
- Soit en le déposant dans une Agence Consulaire en province (à Madagascar)
- Soit en l'envoyant par courrier depuis la France à :

Consulat Général de France à Tananarive
Sous couvert de la Valise Diplomatique
13 rue Louveau
92438 CHATILLON Cedex

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS
AU FUTUR EPOUX
DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE**

NOM : (majuscules)
Prénoms : (dans l'ordre de l'état civil)

PROFESSION :

LIEU DE NAISSANCE :
(code postal) :
PAYS :

DATE DE NAISSANCE :
NATIONALITE(S) :

DOMICILE OU RESIDENCE :
Lieu :
N°et rue :
Code postal :
Pays :

NUMERO DE TELEPHONE :
ADRESSE E-MAIL (lisible) :

SITUATION FAMILIALE : CELIBATAIRE VEUF (VE) : DIVORCE (E) :

Si veuf (ve) ou divorcé (e) :

Nom et prénom du précédent conjoint :

Date et lieu du précédent mariage :

Date du veuvage⁽¹⁾ ou de la décision de divorce⁽²⁾ :

Filiation	Père	Mère
NOM		
PRENOMS		

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS DONNES.

A, le

SIGNATURE

⁽¹⁾ Produire une copie de l'acte de décès du précédent conjoint ou un livret de famille français.

⁽²⁾ Produire une copie de l'acte de mariage avec la mention de divorce ou un livret de famille français.

TRES IMPORTANT

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 à 4 000 francs (60 à 600 euros) ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originellement sincère.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS
A LA FUTURE ÉPOUSE
DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITÉ A MARIAGE**

NOM : (majuscules)
Prénoms : (dans l'ordre de l'état civil)

PROFESSION :

LIEU DE NAISSANCE :
(code postal) :
PAYS :

DATE DE NAISSANCE :
NATIONALITE(S) :

DOMICILE OU RESIDENCE :
Lieu :
N° et rue :
Code postal :
Pays :

NUMERO DE TELEPHONE :
ADRESSE E-MAIL (lisible) :

SITUATION FAMILIALE : CELIBATAIRE VEUF (VE) : DIVORCE (E) :

Si veuf (ve) ou divorcé (e) :

Nom et prénom du précédent conjoint :

Date et lieu du précédent mariage :

Date du veuvage⁽¹⁾ ou de la décision de divorce⁽²⁾ :

Filiation	Père	Mère
NOM		
PRENOMS		

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS DONNES.

A, le

SIGNATURE

⁽¹⁾ Produire une copie de l'acte de décès du précédent conjoint ou un livret de famille français.

⁽²⁾ Produire une copie de l'acte de mariage avec la mention de divorce ou un livret de famille français.

TRES IMPORTANT

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 à 4 000 francs (60 à 600 euros) ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originairement sincère.

**ENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS EPOUX
DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITÉ A MARIAGE**

CELEBRATION DU MARIAGE

DATE ENVISAGÉE : (*Jour/Mois/année*)

LIEU ENVISAGÉ : (*nom de la ville*)

**Envoi du certificat de capacité à mariage
au domicile du conjoint français :**

OUI NON

Retrait du certificat de capacité à mariage : C.G.F. OUI NON

Consulat Honoraire OUI NON

1. PARENTE ou ALLIANCE

Les futurs époux ont-ils un lien de parenté ou d'alliance entre eux ? OUI NON

si OUI, lequel ?

.....

2. REGIME MATRIMONIAL

Un contrat de mariage est-il prévu ? OUI NON

Un écrit désignant la loi applicable à votre régime matrimonial est-il prévu ? OUI NON

3. LISTE DES ENFANTS EUS EN COMMUN (joindre les actes de naissance)

4. LISTE DES ENFANTS DU CONJOINT ETRANGER (joindre les actes de naissance)

Compléter le tableau et mettre une croix dans la colonne correspondante (en commun / conjoint étranger).

	En commun	Conjoint étranger	Prénom(s)	NOM
1 ^{er} enfant				
2 ^{ème} enfant				
3 ^{ème} enfant				
4 ^{ème} enfant				
5 ^{ème} enfant				

A, le

Signature du futur époux

A, le

Signature de la future épouse